

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 14 décembre à 19 h, au Centre des loisirs et de la vie communautaire au 2060, chemin des Hauteurs, siégeant sous la présidence du maire et formant quorum.

Sont présents Monsieur le maire, Yves Dagenais, Madame la conseillère Chantal Lachaine, Madame la conseillère Jennifer Ouellette, Monsieur le conseiller Alain Lefièvre, Monsieur le conseiller Bruno Plourde, Monsieur le conseiller Serge Alarie, Madame la conseillère Sonia Tremblay.

Est également présente le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Mathieu Meunier.

2021-12-291

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021
- 1.3 Approbation de la liste des déboursés
- 1.4 Nomination d'une mairesse suppléante à compter du 1er janvier 2022
- 1.5 Nomination des membres au sein de différents comités
- 1.6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 1.7 Adoption du calendrier des séances ordinaire du conseil municipal - Année 2022
- 1.8 Renflouement de la réserve financière du Fonds Vert
- 1.9 Affectation de surplus au budget électoral 2025
- 1.10 Affectation de surplus pour la numérisation de documents
- 1.11 Adoption du budget révisé pour l'année 2021 de l'Office municipal de l'habitation
- 1.12 Remboursement anticipé au fonds de roulement
- 1.13 Adoption d'une nouvelle procédure en gestion de contrats
- 1.14 Amendement aux résolutions 2021-11-254 et 2021-11-255 concernant les ententes avec la Municipalité de Sainte-Sophie et la Ville de Prévost relatives au partage des coûts d'entretien d'infrastructures communes
- 1.15 Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle
- 1.16 Financement du 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

- 2.1 Rejet de soumission n°997-21 - Services professionnels projet intégré au Parc Connelly
- 2.2 Octroi de contrat - Soumission n°998-21 - Approvisionnement de carburants en vrac
- 2.3 Octroi de contrat - Programme d'aide aux employés
- 2.4 Adoption du Règlement SQ-900-45 - modifiant le Règlement SQ-900 afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur le chemin du Lac-Connelly et la 111e Avenue
- 2.5 Dépôt et avis de motion - Règlement n°1210-21 - Taxation 2022

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Embauche d'un opérateur - poste syndiqué permanent à temps plein
- 3.2 Nomination d'un lieutenant éligible au Service de sécurité incendie
- 3.3 Transaction et quittance - Employé n°24

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 4.2 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration

5. URBANISME

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 5.2 Demande de dérogation mineure 2021-0058 - 45, 430e Avenue
- 5.3 Demandes de Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

6. ENVIRONNEMENT

6.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement

7. CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque

8. LOISIRS ET SPORTS

8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire

8.2 Octroi d'une aide financière - Association pour la protection de l'environnement du Lac Bleu

8.3 Octroi d'une aide financière - Club de l'Âge D'or de Saint-Hippolyte

8.4 Octroi d'une aide financière - Club Optimiste

9. SÉCURITÉ INCENDIES

9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie

10. SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

10.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-292

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-293

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période 17 novembre 2021 au 14 décembre 2021 au montant de 1 377 556,48 \$, tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-294

1.4 NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut nommer un des conseillers au poste de maire suppléant pour remplir les fonctions du maire en son absence avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

DE NOMMER madame la conseillère Jennifer Ouellette, à titre de mairesse suppléante, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à son remplacement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2021-12-295

1.5 NOMINATION DES MEMBRES AU SEIN DE DIFFÉRENTS COMITÉS

amendé par
2022-10-286

amendé par
2023-05-256

CONSIDÉRANT QUE le conseil, sur recommandation du maire, peut nommer les membres du conseil afin de les voir siéger sur différents comités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier et de mettre à jour la liste des membres du conseil siégeant sur différents comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

D'EFFECTUER les nominations des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2022 et de confier à ces derniers certains dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions;

Comité / Organisme	Représentant désigné et (qualité)	Substitut
Réseau Biblio des Laurentides	Alain Lefièvre, conseiller	
Le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Hippolyte (OMH)	Jennifer Ouellette, conseillère Alain Lefièvre, conseiller	
Le conseil d'administration de la Régie de la police de Rivière-du-Nord	Alain Lefièvre, conseiller	
Comité du développement durable de la Rivière-du-Nord;	Yves Dagenais, maire	Sonia Tremblay, conseillère
Régie intermunicipale du Parc de la Rivière-du-Nord;	Yves Dagenais, maire	Bruno Plourde, conseiller
Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord;	Yves Dagenais, maire	Jennifer Ouellette, conseillère
Comité de transport adapté et collectif de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.	Yves Dagenais, maire	Serge Alarie, conseiller

D'ABROGER toutes résolutions antérieures incompatibles avec la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.6 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier de la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil.

2021-12-296

1.7 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec stipule que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année qui suit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé par Serge Alarie et résolu :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DE TENIR les séances ordinaires du conseil municipal à 19 h, à la salle du conseil du Centre des loisirs et de la vie communautaire, le 3^e mardi de janvier et les 2^e mardis pour les autres mois, comme suit :

- 18 janvier 2022
- 8 février 2022
- 8 mars 2022
- 12 avril 2022
- 10 mai 2022
- 14 juin 2022
- 12 juillet 2022
- 9 août 2022
- 13 septembre 2022
- 11 octobre 2022
- 8 novembre 2022
- 13 décembre 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-297

1.8 RENFLOUEMENT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE DU FONDS VERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a créé une réserve financière appelée le fonds vert via le Règlement n°1146-17, d'un montant de 100 000 \$ annuellement, pour soutenir la réalisation de projets en matière environnementale sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut affecter à la réserve, soit une partie du surplus non réservé, soit une partie du fonds général ou soit prélever une taxe spéciale afin de renflouer la réserve lorsque le montant disponible est inférieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes et critères d'attribution des fonds du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'AFFECTER un montant de 65 000 \$ à même le fonds général afin de renflouer la réserve financière;

DE FINANCER cette dépense par le Fonds vert constitué par le Règlement n°1146-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-298

1.9 AFFECTATION DE SURPLUS AU BUDGET ÉLECTORAL 2025

CONSIDÉRANT les revenus supplémentaires en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite prévoir les dépenses pour les prochaines élections en 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'AFFECTER un montant de 50 000 \$ aux dépenses des élections 2025;

DE FINANCER cette par une affectation au budget 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-299

1.10 AFFECTATION DE SURPLUS POUR LA NUMÉRISATION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour la numérisation de dossiers papiers;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT les bénéfices liés à la numérisation de documents;

CONSIDÉRANT QUE l'espace libéré par les dossiers numérisés servira, en partie, à faire des bureaux additionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

D'AFFECTER un montant de 95 000 \$ pour des services de numérisation de documents à être réalisé en 2022;

DE FINANCER cette dépense par une affectation du surplus accumulé;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-140-00-412.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-300

1.11 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ POUR L'ANNÉE 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a transmis à l'Office municipal d'habitation de Saint-Hippolyte (OMH) son budget révisé et approuvé le 5 juillet 2021 pour l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la SHQ, la Municipalité doit approuver ce budget et accepter de verser à l'OMH sa contribution annuelle (soit 10 % du déficit à répartir);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'APPROUVER le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Hippolyte fixant les dépenses à 196 673 \$ et le déficit à 156 467 \$;

D'AUTORISER le versement de la contribution annuelle à l'OMH au montant de 15 647 \$ pour l'année 2021;

D'IMPUTER les dépenses au poste budgétaire 02-520-00-963.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-301

1.12 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura des surplus budgétaires pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 en raison de revenus supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire augmenter le capital non-engagé de son fonds de roulement pour lui permettre d'augmenter sa capacité d'auto-financement pour réaliser des projets en immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Serge Alarie et résolu :

DE REMBOURSER une somme de 500 000 \$ au fonds de roulement à même les revenus supplémentaires de l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-302

1.13 ADOPTION D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE EN GESTION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de mettre en place une procédure de gestion des appels d'offres et contrats afin d'assurer une planification adéquate et un suivi rigoureux de ses contrats;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire par cette procédure préciser les étapes du processus d'approvisionnement et le rôle de chaque service impliqué dans le processus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'ADOPTER la procédure de gestion des appels d'offres et contrats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-303

1.14 AMENDEMENT AUX RÉOLUTIONS 2021-11-254 ET 2021-11-255 CONCERNANT LES ENTENTES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE ET LA VILLE DE PRÉVOST RELATIVES AU PARTAGE DES COÛTS D'ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES COMMUNES

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-11-254 et 2021-11-255 adoptées le 16 novembre 2021 concernant les protocoles d'entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Sophie et la Ville de Prévost relatif au partage des coûts d'entretien d'infrastructures communes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des correctifs au niveau du calcul des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'AMENDER les résolutions 2021-11-254 et 2021-11-255 afin de remplacer le montant de la variante a) voirie municipale par voie, par 5 731,42 \$ et le montant de la variante a) enlèvement de la neige par voie, par 4 546,98 \$ et de modifier le calcul des quotes-parts de chaque entente pour 2 877,95 \$ et 27 751,68 \$ respectivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.15 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport annuel concernant l'application de la politique de gestion contractuelle pour l'exercice financier 2021.

2021-12-304

1.16 FINANCEMENT DU 211 PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR ASSURER UN SERVICE NATIONAL

CONSIDÉRANT QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE sans le financement additionnel déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire, au-delà du 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

CONSIDÉRANT la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire préparé en vu des préconsultations budgétaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2021-12-305

2.1 REJET DE SOUMISSION N°997-21 - SERVICES PROFESSIONNELS PROJET INTÉGRÉ AU PARC CONNELLY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public n°997-21 pour des services professionnels pour un projet intégré au Parc Connelly;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes le 19 novembre 2021 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Shellex Groupe Conseil	399 538,13 \$
DWB et Équipe Laurence en consortium	aucun prix

CONSIDÉRANT la non-conformité de la soumission de DWB et Équipe Laurence en consortium;

CONSIDÉRANT QUE le prix figurant à la seule soumission conforme reçue dépasse largement l'enveloppe budgétaire établie pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

DE REJETER l'ensemble des soumissions reçues concernant des services professionnels pour un projet intégré au Parc Connelly;

D'AUTORISER le retour en appel d'offres pour la réalisation de ce projet en fonction d'un nouvel échéancier des travaux à définir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-306

2.2 OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION N°998-21 - APPROVISIONNEMENT DE CARBURANTS EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public n°998-21 pour l'approvisionnement de carburants en vrac;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu la soumission suivante le 14 décembre 2021 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	
	Option 1 (3 ans)	Option 2 (5 ans)
MazoutBélangier	311 960 \$	551 709,60 \$

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Alain Lefèvre et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'approvisionnement de carburants en vrac à MazoutBélangier, pour une période de 5 ans, sur la base de prix unitaires, au montant total estimé de 551 709,60 \$ excluant les taxes, selon les termes et conditions du document d'appel d'offres;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaire 02-320-00-631, 02-200-00-631, 02-230-00-631, 02-701-61-630, 02-610-00-631, 02-320-00-632 et 02-130-00-632.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2021-12-307

2.3 OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir les services d'un programme d'aide aux employés (PAE);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a comparé le coût et les services de différents programmes d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines en faveur de la firme Dialogue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de services professionnels d'un programme d'aide aux employés (PAE) à la firme Dialogue Technologies de la Santé inc. pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour un montant de 13 \$ plus taxes par mois par employé admissible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-308

2.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT SQ-900-45 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 AFIN D'AJOUTER DES PANNEAUX D'ARRÊT SUR LE CHEMIN DU LAC-CONNELLY ET LA 111E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le Règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 16 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du Règlement ainsi que les changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ADOPTER le Règlement SQ-900-45, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-309

2.5 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1210-21 - TAXATION 2022

Jennifer Ouellette dépose le projet de Règlement n°1210-21 - Taxation 2022 et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

2021-12-310

3.1 EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR - POSTE SYNDIQUÉ PERMANENT À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT les besoins en opérateurs du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et la recommandation du Service des ressources humaines pour combler le poste d'opérateur au statut permanent à temps plein;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, Sonia Tremblay et résolu :

D'EMBAUCHER monsieur Alexandre Racicot à titre d'opérateur permanent à temps plein, rétroactivement au 5 décembre 2021 au salaire prévu à l'échelon 3 pour ce poste, le tout selon la



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Hippolyte

convention collective en vigueur des cols bleus et blancs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-311

3.2 NOMINATION D'UN LIEUTENANT ÉLIGIBLE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la mise en place de protocoles d'affectation qui sectorise la Municipalité;

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour combler un poste de lieutenant éligible au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le candidat s'engage à suivre la formation « Officier 1 », tel qu'exigé par la *Loi sur la Sécurité incendie*, dans un délai de 48 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

DE NOMMER monsieur Miguel Noël à titre de lieutenant éligible à compter du 20 décembre 2021, le tout selon les dépositions de la convention collective de travail en vigueur des pompiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-312

3.3 TRANSACTION ET QUITTANCE - EMPLOYÉ N°24

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre la Municipalité, le syndicat et l'employé n°24 concernant les modalités de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ACCEPTER la transaction et quittance intervenue entre la Municipalité et l'employé n°24 le 10 décembre 2021;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite transaction et quittance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics.

2021-12-313

4.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PVAL);

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Hippolyte

ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 114 565,84 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme.

2021-12-314

5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-0058 - 45, 430E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite construire un garage attaché qui se situerait à 3 mètres de la ligne latérale au lieu des 5 mètres comme le prévoit le règlement;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite hiverner son bateau ayant une longueur de 24 pieds (7,32 mètres) et se construire un « gym » au-dessus;

CONSIDÉRANT la nécessité de cette dérogation mineure malgré un échange de terrains qui sera effectué avec le voisin immédiat afin de diminuer le caractère dérogoire de la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain qui sera acquise advenant l'acceptation de la dérogation mineure est impraticable, en pente et parsemée de pierre;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice du demandeur découle de la configuration arrière de son terrain qui ne permet pas un agrandissement suffisant pour accomplir son projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 2021-11-081;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans le journal Le Nord, édition du 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été formulé verbalement ou par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu, à titre de consultation, tous les intéressés pendant cette séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 2021-0058 affectant la propriété située au 45, 430^e Avenue qui consiste à permettre un empiétement de 2 mètres dans la marge de recul latérale droite établie à 5 mètres.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Les motifs de cette recommandation négative sont :

- Qu'il est possible pour le demandeur de se construire un garage détaché qui pourrait respecter les marges de recul;
- Qu'il existe d'autres possibilités pour hiverner le bateau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-315

5.3 DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme pour les demandes de permis pour les travaux suivants :

- a) **PIIA 2021-0059**: 927, chemin du Lac-Connelly, qui consiste à démolir et reconstruire la résidence actuelle;
- b) **PIIA 2021-0057**: 16, 342^e Avenue, qui consiste à agrandir en hauteur et rénover la résidence actuelle qui bénéficie de droits acquis puisque située en partie dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT les critères et objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) 1007-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Plourde, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'ACCEPTER le projet de PIIA 2021-0059 et ce, conformément aux plans et documents soumis par le requérant et aux conditions inscrites au permis.

DE REPORTER le projet de PIIA 2021-0057 à une séance ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement.

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque.

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.

2021-12-316

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC BLEU

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Bleu pour l'activité feux d'artifice du 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux programmes de notre politique d'aide aux organismes sans but lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé Alain Lefièvre par et résolu :

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Saint-Hippolyte, une aide financière à l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Bleu au montant de 900 \$ laquelle sera répartie en deux versements, soit 50 % à l'acceptation du projet par le conseil municipal et 50 % à l'approbation du rapport financier de l'événement;

Cette aide financière est conditionnelle au respect des exigences du règlement incendie n°1196-20 concernant les feux d'artifice;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-50-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-317

8.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-HIPPOLYTE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de l'Âge D'or de Saint-Hippolyte pour l'événement soulignant son 45^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux programmes de notre politique d'aide aux organismes sans but lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé Jennifer Ouellette par et résolu :

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière au Club de l'Âge D'or de Saint-Hippolyte au montant de 300 \$;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-20-971.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-12-318

8.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - CLUB OPTIMISTE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club Optimiste pour le Noël des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux programmes de notre politique d'aide aux organismes sans but lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé Bruno Plourde par et résolu :

D'OCTROYER, et ce, conformément à la politique d'aide aux organismes sans but lucratif de Saint-Hippolyte, une aide financière au Club Optimiste au montant de 2 500 \$;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie.

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la sécurité communautaire.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 20 h 58 à 21 h 09 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Accessibilité à l'eau potable;
- Besoin d'une piscine à Saint-Jérôme;
- Service de Transport adapté et collectif pour les étudiants de soir;
- Programme Dialogue;
- Transaction et quittance - Employé no 24.

2021-12-319

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantal Lachaine et appuyé par Jennifer Ouellette et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 21 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Yves Dagenais, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 14 décembre 2021.

Mathieu Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

